



Séance du 15 avril 2026

Membres en exercice : quinze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur ROMIEU Serge à la Salle du Conseil Municipal
11

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Monsieur ROMIEU Serge, Monsieur GRAVIL Guy, Monsieur JOUVE Yannick, Monsieur NOUET Nicolas, Monsieur PRADIER Julien, Madame BONHOMME Isabelle, Monsieur DENISET Marc, Madame LAURAIRES Sylvia, Madame FORESTIER Myriam, Madame GLEIZON Jessica

Représentés : Madame PIEJOUJAC Michèle représentée par Monsieur GRAVIL Guy

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance: Madame GLEIZON Jessica

Objet: Délibération sur le budget primitif - CHAUDEYRAC 2026 - DE_2026_029

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune CHAUDEYRAC,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune CHAUDEYRAC pour l'année 2026 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 635 729,02

En dépenses à la somme de : 1 635 729,02

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	184 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	130 500
014	Atténuations de produits	3 000
023	Virement à la section d'investissement	172 856,01
65	Autres charges de gestion courante	101 000
67	Charges spécifiques	1 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		592 356,01

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de reception de l'AR: 16/04/2026

048-214800450-DE_2026_029-DE

A G E D I

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	152 349,01
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	36 100
73	Impôts et taxes	22 000
731	Fiscalité locale	65 400
74	Dotations et participations	203 500
75	Autres produits de gestion courante	113 000
76	Produits financiers	7
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		592 356,01

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
041	Opérations patrimoniales	203 191
16	Emprunts et dettes assimilées	2 006
21	Immobilisations corporelles	283 616,01
23	Immobilisations en cours	554 560
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 043 373,01

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	35 170,89
021	Virement de la section de fonctionnement	172 856,01
041	Opérations patrimoniales	203 191
10	Dotations, fonds divers et réserves	268 255,11
13	Subventions d'investissement	363 500
16	Emprunts et dettes assimilées	400
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 043 373,01

ADOpte A LA MAJORITE

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

048-214800450-DE_2026_029-DE

A G E D I

Pour extrait certifié conforme,
Madame GLEIZON Jessica, secrétaire



Pour extrait certifié conforme,
Mr ROMIEU Serge, Maire de Chaudeyrac



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le Recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

